Image not found or type unknown

Trop perçu d'indemnités de stage

Par **lilou2**, le **14/08/2015** à **16:57**

bonjour, je suis fonctionnaire d'Etat titulaire depuis le 5/03/2007. j'ai été reçu au concours et ma formation s'est déroulée du 5/09/2005 au 04/03/2007. pendant cette formation, j'ai bénéficié d'indemnités de scolarité et de stage. j'ai reçu un titre de perception pour trop perçu d'indemnités pour la période de ma formation d'un montant de plus de 7000 euros émis le 8 juillet 2015. sur le titre de perception on m'informe uniquement du montant à payer, du délai, de la période concernée ainsi que de deux arrêts du CE du 9 juillet 2010 332925 et CE 16/07/12 343466.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés